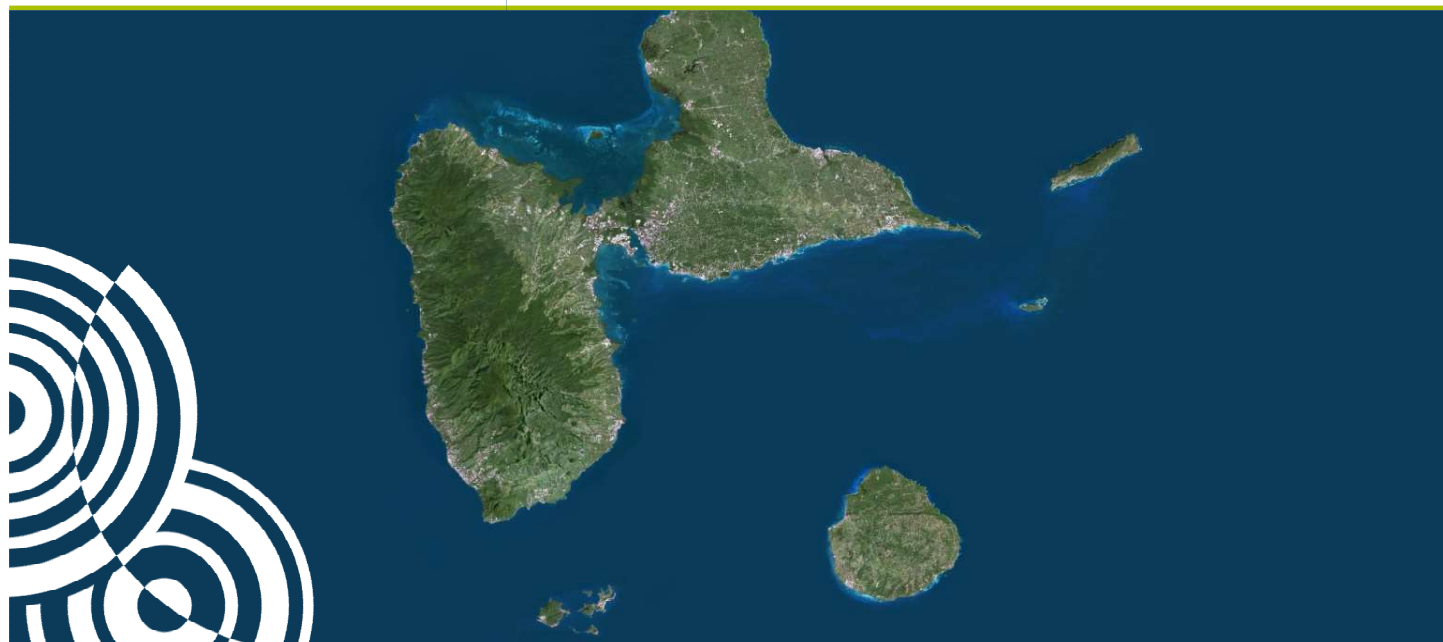


Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Guadeloupe 3ème échéance - RN



Actions de réduction du bruit menées depuis 2009/2010 et envisagées jusqu'en 2025 sur les Routes Nationales concernées par le PPBE



Sommaire

1. Résumé non technique	4
2. Notions d'acoustique	5
2.1. Le Bruit.....	5
2.1.1. La fréquence.....	5
2.1.2. L'intensité	5
2.1.3. Le décibel	5
2.1.4. Plage de sensibilité de l'oreille	6
2.2. Arithmétique particulière	6
2.3. Les effets sur la santé	7
2.3.1. Les effets spécifiques	7
2.3.2. Les effets non spécifiques	7
2.3.3. Les effets d'interférence	7
3. Aspect réglementaire	8
3.1. Textes réglementaires.....	8
3.2. Indices réglementaires.....	8
3.3. Valeurs limites.....	8
3.4. Contexte territorial	9
3.5. Réseau routier concerné.....	9
4. Identification et hiérarchisation des situations d'exposition au bruit	10
4.1. Méthodologie d'élaboration du PPBE.....	10
4.2. Hiérarchisation des PNB par infrastructure	11
4.3. Hiérarchisation des PNB par commune	12
5. Bilan des actions de prévention et de réduction du bruit routier	14
5.1. Limiter la génération du bruit.....	14
5.1.1. Entretien du revêtement de chaussée et aménagements routiers.....	14
5.1.2. Abaissement de la vitesse	14
5.1.3. Gestion dynamique de la route	15
5.2. Limiter la propagation du bruit.....	15
5.2.1. Aménagement de protections acoustiques	15
5.2.2. Aménagements aux abords des écoles	16
5.3. Renforcement de l'isolement acoustique des façades	17
5.4. Promouvoir les modes de transport doux	18
5.5. Gestion du bruit à l'échelle de la Région	18
5.6. Prévention d'urbanisme	19
6. Programme d'action pour les 5 années à venir	20
6.1. Poursuivre l'entretien de chaussée	20
6.2. Mise en œuvre de protections à la source	21
6.3. Développer les transports doux	21
7. Identification des zones calmes	23
8. Consultation du public	27
8.1. Mode de consultation	27
8.2. Après la consultation	27
9. Glossaire	28
10. Annexe	30
10.1. Liste des travaux d'entretien de chaussée depuis 2008	30
10.2. Plaquette d'information de la consultation du public	38
10.3. Délibération du Conseil Régional après consultation du public.....	41

Liste des figures

Figure 1 : Fréquence d'un son.....	5
Figure 2 : Intensité d'un son.....	5
Figure 3 : Doublement de l'intensité sonore	6
Figure 4 : Valeurs limites réglementaires	8
Figure 5 : Réseau routier national concerné par la 3ème échéance du PPBE	9
Figure 6 : Carte de type C Lden > 68 dB(A)	10
Figure 7 : Carte de type C Ln > 62 dB(A)	10
Figure 8 : Schéma de principe de la protection acoustique d'un écran	16
Figure 9 : Implantation des radars fixes.....	18
Figure 10 :localisation des traces de Guadeloupe	25
Figure 11 : Illustrations de la faune et flore de la Guadeloupe – Droits photographiques Parc National de la Guadeloupe	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réseau routier national concerné par la 3ème échéance du PPBE	9
Tableau 2 : Dénombrement des PNB par infrastructure avec l'indicateur Lden	11
Tableau 3 : Dénombrement des PNB par infrastructure avec l'indicateur Ln	11
Tableau 4 : Dénombrement des PNB par commune avec l'indicateur Lden.....	12
Tableau 5 : Dénombrement des PNB par commune avec l'indicateur Ln.....	13
Tableau 6 : Impact de la réduction de vitesse	15
Tableau 7 : Aménagement aux abords des écoles.....	17
Tableau 8 : Programme d'entretien et d'aménagement à venir pour limiter le bruit.....	21
Tableau 9 : Mise en œuvre de protections à la source.....	21
Tableau 10 : Liste des traces de La Guadeloupe	24
Tableau 11 : 8.1. Liste des travaux d'entretien de chaussée réalisés depuis 2008	37

1. Résumé non technique

Le contexte de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit, afin de recenser les populations exposées à des niveaux de bruit importants. À partir de ce diagnostic, des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) doivent être élaborés.

L'objectif est de protéger des nuisances sonores excessives la population et les établissements sensibles ainsi que de préserver les zones calmes.

La directive 2002/49/CE a été transcrite dans le droit français par l'arrêté du 4 avril 2006, le décret n°2006-361, l'ordonnance n°2004-1199, la circulaire du 7 juin 2007 et l'instruction du 23 juillet 2008.

L'ambition de la directive est aussi de garantir une information des populations à la fois sur l'exposition au bruit et sur les effets du bruit sur la santé, ainsi que sur les actions prévues pour réduire cette exposition.

Le réseau routier concerné

Les infrastructures concernées sont les voies du réseau routier national qui relèvent de la compétence du Conseil Régional. Ce réseau est géré par le syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des Routes de Guadeloupe.

Des cartes des infrastructures supportant un trafic journalier supérieur à 8 200 véhicules ont été établies par le CEREMA.

Les actions contre le bruit

L'enjeu de ce PPBE, qui a été établi à partir d'actions réalisées et projetées, est d'assurer une cohérence entre les actions des gestionnaires des grandes infrastructures en Région Guadeloupe.

Ce document présente un bilan des actions réalisées depuis 10 ans et un programme des actions envisagées pour les 5 années à venir.

2. Notions d'acoustique

2.1. Le Bruit

Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère ; il peut être caractérisé par sa fréquence (grave, médium, aiguë) exprimée en Hertz (Hz) et par son amplitude (ou niveau de pression acoustique) exprimée en décibel (dB).

Le bruit est un son jugé indésirable. Un son est principalement caractérisé par ses fréquences et son intensité. L'unité de mesure d'un son est le décibel dB.

2.1.1. La fréquence

La fréquence correspond au nombre de vibrations par seconde : s'il y en a peu on entend un son grave, s'il y en a davantage on entend un son aigu. On exprime la fréquence en Hertz (Hz).

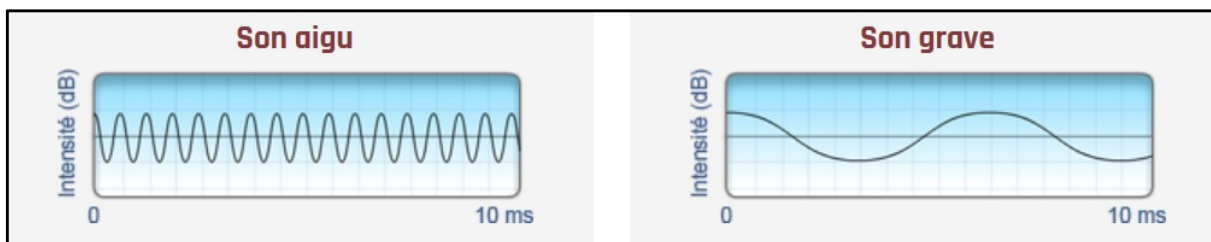


Figure 1 : Fréquence d'un son

2.1.2. L'intensité

L'intensité d'un son permet de distinguer un son fort d'un son faible. Elle correspond à l'amplitude de l'onde. L'amplitude est donnée par l'écart maximal de la grandeur qui caractérise l'onde. Pour le son, cette grandeur est la pression. L'amplitude sera donc donnée par l'écart entre la pression la plus forte et la plus faible exercée par l'onde acoustique.

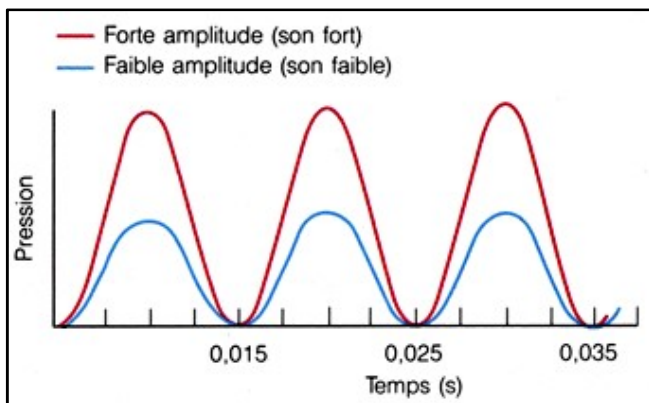


Figure 2 : Intensité d'un son

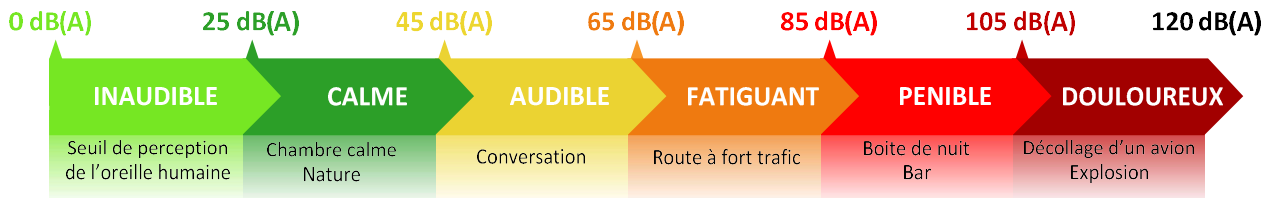
2.1.3. Le décibel

Le décibel est l'unité de mesure en acoustique, il est noté dB. C'est une échelle de mesure logarithmique. De ce fait, l'arithmétique n'est pas linéaire, un doublement de la source induit une augmentation de 3 dB(A) pour une source linéaire.

2.1.4. Plage de sensibilité de l'oreille

L'oreille humaine a une sensibilité très élevée, puisque le rapport entre un son juste audible (2.10-5 Pascal), et un son douloureux (20 Pascal) est de l'ordre de 1 000 000.

L'échelle usuelle pour mesurer le bruit est une échelle logarithmique et l'on parle de niveaux de bruit exprimés en décibels A (dB(A)) où A est un filtre caractéristique des particularités fréquentielles de l'oreille.



2.2. Arithmétique particulière

Le doublement de l'intensité sonore, dû par exemple à un doublement du trafic, se traduit par une augmentation de 3 dB(A) du niveau de bruit :

$$60 \text{ dB(A)} + 60 \text{ dB(A)} = 63 \text{ dB(A)}$$

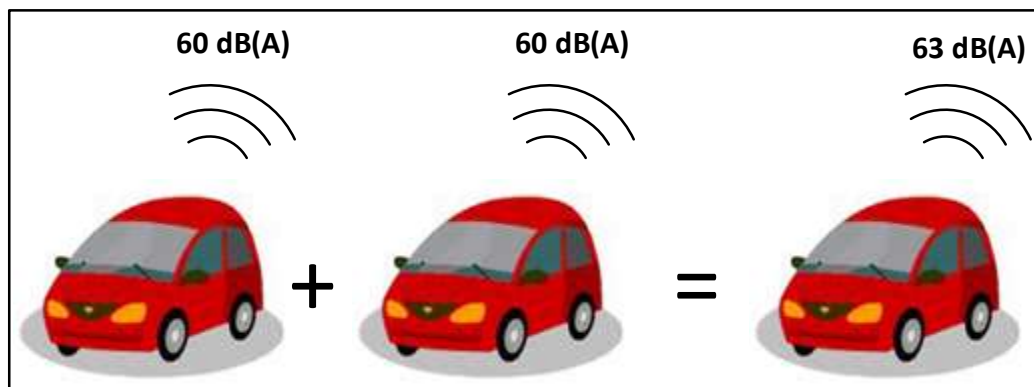


Figure 3 : Doublement de l'intensité sonore

Si deux niveaux de bruit sont émis simultanément par deux sources sonores, et si le premier est supérieur au second d'au moins 10 dB(A), le niveau sonore résultant est égal au plus grand des deux. Le bruit le plus faible est alors masqué par le plus fort :

$$60 \text{ dB(A)} + 70 \text{ dB(A)} = 70 \text{ dB(A)}$$

De manière expérimentale, il a été montré que la sensation de doublement du niveau sonore (deux fois plus de bruit) est obtenue pour un accroissement de 10 dB(A) du niveau sonore initial.

2.3. Les effets sur la santé

Le bruit est devenu l'une des principales sources de nuisances pour la majorité des citoyens. Il existe trois types d'effet du bruit sur la santé humaine : les effets spécifiques (surdité), les effets non spécifiques (modification de la pression artérielle ou de la fréquence cardiaque) et les effets d'interférences (perturbations du sommeil, gêne à la concentration...).

2.3.1. Les effets spécifiques

La surdité peut apparaître chez l'homme si l'exposition à un bruit intense a lieu de manière prolongée. S'agissant de riverains d'une route, cela ne semble pas être le cas, étant donné que les niveaux sonores mesurés sont généralement bien en deçà des niveaux reconnus comme étant dangereux pour l'appareil auditif.

2.3.2. Les effets non spécifiques

Ce sont ceux qui accompagnent généralement l'état de stress. Le phénomène sonore entraîne alors des réactions inopinées et involontaires de la part des différents systèmes physiologiques et leur répétition peut constituer une agression de l'organisme, susceptible de représenter un danger pour l'individu. Il est également probable que les personnes agressées par le bruit, deviennent plus vulnérables à l'action d'autres facteurs de l'environnement, que ces derniers soient physiques, chimiques ou bactériologiques.

2.3.3. Les effets d'interférence

La réalisation de certaines tâches exigeant une forte concentration peut être perturbée par un environnement sonore trop important. Cette gêne peut se traduire par un allongement de l'exécution de la tâche, une moindre qualité de celle-ci ou une impossibilité à la réaliser.

S'agissant du sommeil, les principales études ont montré que le bruit perturbe le sommeil nocturne et induit des éveils involontaires fragmentant le sommeil. Ces manifestations dépendent du niveau sonore atteint par de tels bruits, de leur nombre et, dans une certaine mesure, de la différence existant entre le niveau sonore maximum et le niveau de bruit de fond habituel. Le seuil de bruit à partir duquel des éveils sont observés varie en fonction du stade de sommeil dans lequel se trouve plongé le dormeur. Ce seuil d'éveil est plus élevé lorsque le sommeil est profond que lorsqu'il est plus léger.

De façon complémentaire, le bruit nocturne peut induire une modification de la qualité de la journée suivante ou une diminution des capacités de travail lors de cette même journée.

3. Aspect réglementaire

3.1. Textes réglementaires

Directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement ;

Ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004 (JORF du 14 novembre 2004), codifiée aux articles L. 572-1 à L. 572-11 du Code de l'environnement (Chapitre II - Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement) ;

Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement (JORF du 27 octobre 2005) ;

Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et modifiant le Code de l'urbanisme ;

Arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;

Circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;

Circulaire du 10 mai 2011 relative à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement de la 2ème échéance ;

3.2. Indices réglementaires

Le bruit de la circulation automobile fluctue au cours du temps. La mesure instantanée (au passage d'un camion ou d'un train, par exemple), ne suffit pas pour caractériser le niveau d'exposition des personnes. Les enquêtes et études menées ces vingt dernières années dans différents pays ont montré que c'est le **cumul de l'énergie sonore** reçue par un individu qui est l'indicateur le plus représentatif des effets du bruit sur l'homme et, en particulier, de la gêne issue du bruit de trafic. Ce cumul est traduit par le niveau énergétique équivalent noté Leq. En France, ce sont les périodes (6 h - 22 h) et (22 h - 6 h) qui ont été adoptées comme référence pour le calcul du niveau Leq.

Les indices réglementaires sont les LAeq(6 h - 22 h) et LAeq(22 h - 6 h). Ils correspondent à la moyenne de l'énergie cumulée sur les périodes (6 h - 22 h) et (22 h - 6 h) pondérée A, pour l'ensemble des bruits observés. Ils sont mesurés ou calculés à 2 m en avant de la façade concernée et entre 1.2 m et 1.5 m au-dessus du niveau de l'étage choisi, conformément à la réglementation. Ce niveau de bruit dit « en façade » majore de 3 dB le niveau de bruit dit « en champ libre » c'est-à-dire en l'absence de bâtiment.

Le Lden décrit la dose journalière moyenne de bruit et intègre les doses en période de jour Lday (6-18h), de soirée Levening (18h-22h) et de nuit Lnight (22h-6h). Ces indicateurs sont définis dans la circulaire du 25 mai 2004.

Les indicateurs retenus pour l'élaboration de la carte de bruit dans l'environnement sont les suivants :

- Le Lden (addition logarithmique des niveaux jour-soir-nuit) : indicateur énergétique, intégré sur toute la journée, donnant un poids plus fort au bruit en soirée (+ 5 dB(A)) et durant la nuit (+ 10 dB(A)), et traduisant ainsi la gêne accrue ressentie par les personnes exposées durant ces deux périodes ;
- Le Ln : indicateur de bruit associé à la gêne pendant la période nocturne.

3.3. Valeurs limites

Le tableau suivant présente les valeurs limites d'exposition des bâtiments au bruit routier en fonction des indicateurs réglementaires français LAeq(6h-22h), LAeq(22h-6h) et des indicateurs européens Lden, Ln.

Indicateurs de bruit	Valeurs limites de bruit routier en dB(A) en façade des bâtiments
LAeq(6h-22h)	70
LAeq(22h-6h)	65
Lden	68
Ln	62

Figure 4 : Valeurs limites réglementaires

3.4. Contexte territorial

Le Conseil Régional de la Guadeloupe est concerné par la mise en application de la Directive n°2002/49/CE sur la gestion du bruit dans l'environnement, et son intégration dans la réglementation nationale.

À la suite de la mise à jour des cartes du bruit des transports terrestres par le CEREMA, le PPBE, destiné à résorber les zones soumises à des niveaux de bruit excessifs et à maintenir en l'état les zones calmes, doit être actualisé en 3^{ème} échéance, c'est-à-dire pour les routes supportant un trafic journalier supérieur à 8 200 véhicules.

Ce document présente le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Région Guadeloupe. Il détaille l'exposition au bruit des populations pour la 3^{ème} échéance, l'ensemble des mesures de prévention du bruit routier réalisées depuis 2008 et programmées jusqu'à 2024.

3.5. Réseau routier concerné

Le tableau suivant présente le réseau routier concerné.

Dénomination de la voie	Débutant	Finissant	Linéaire concerné (en Km)
N1	0+900	59+500	59.3
N2	68+000	86+900	21.1
N4	0+000	33.900	44.0
N5	0+000	27+000	25.5
N6	0+000	5+250	4.5
N8	0+000	7+200	7.2
N10	0+000	5+500	5.5
N11	0+000	8+800	9.4
Total du linéaire			176.5

Tableau 1 : Réseau routier national concerné par la 3^{ème} échéance du PPBE



Figure 5 : Réseau routier national concerné par la 3^{ème} échéance du PPBE

4. Identification et hiérarchisation des situations d'exposition au bruit

4.1. Méthodologie d'élaboration du PPBE

L'objectif du PPBE est d'évaluer le nombre de bâtiments sensibles exposés au bruit au-delà des valeurs limites et de hiérarchiser les situations en vue de prioriser les mesures de prévention et de réduction du bruit routier.

Le PPBE est réalisé à partir des cartes stratégiques de bruit 3ème échéance de la Région Guadeloupe produites par le CEREMA. Les 5 cartes suivantes ont été produites :

- Deux cartes de type A localisant les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Lden et en Ln,
- Une carte de type B localisant les secteurs affectés par le bruit tels que désignés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- Deux cartes de type C représentant les zones où les valeurs limites sont dépassées (68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln) concernant les bâtiments d'habitations, d'enseignement et de santé.

Les cartes de bruit de type C ont été croisées avec la couche bâtiment de la BD TOPO pour identifier les bâtiments exposés au bruit au-delà des valeurs limites. Les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) peuvent être consultées sur le site internet de la DEAL de Guadeloupe (<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/cartes-de-bruit-strategiques-cbs-r325.html>).

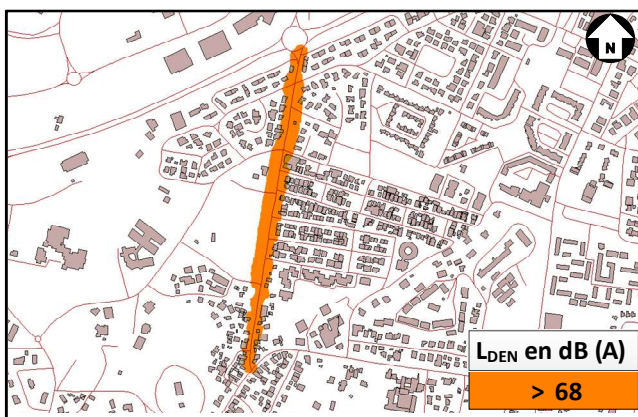


Figure 6 : Carte de type C Lden > 68 dB(A)

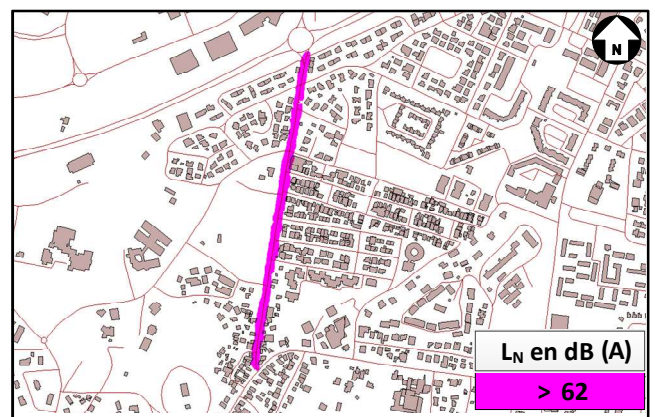


Figure 7 : Carte de type C Ln > 62 dB(A)

L'ensemble des bâtiments concernés par des dépassements des valeurs limites a fait l'objet d'un repérage pour préciser leur nature.

Les bâtiments sensibles exposés au bruit au-delà des valeurs limites ont ainsi été identifiés, il s'agit des bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé et d'action sociale (crèche, foyer). Les bâtiments non-sensibles ont été retirés de l'inventaire (locaux occupés par des activités commerciales ou industrielles, locaux administratifs, ...).

Le nombre de logements exposés au bruit dans chaque bâtiment sensible est estimé au cas par cas à partir du nombre de niveaux du bâtiment et de sa disposition par rapport à l'axe de la voie.

Une estimation du nombre de personnes exposées au bruit est réalisée en répartissant la population recensée (données INSEE 2017) en fonction de la surface des bâtiments d'habitation.

Lorsque le niveau sonore calculé en façade d'un bâtiment sensible (habitation, bâtiment de santé ou d'enseignement) dépasse le seuil de 68 dB(A) avec l'indicateur Lden ou 62 dB(A) avec l'indicateur Ln, celui-ci est considéré comme étant en situation de Point noir bruit (PNB).

4.2. Hiérarchisation des PNB par infrastructure

Le tableau suivant présente le nombre de bâtiments sensibles et l'estimation de la population exposée au bruit routier dans le cadre de la 3^{ème} échéance du PPBE, pour les indicateurs Lden et Ln, par infrastructure. Les infrastructures sont hiérarchisées en tenant compte du nombre de personnes exposées.

Infrastructure	Nombre de bâtiments sensibles PNB	Nombre de bâtiments d'habitation PNB	Nombre de bâtiments particulier PNB	Estimation de la population exposée
N1	1 807	1 799	8 bâtiments d'éducation	3 862
N4	1 454	1 448	3 bâtiments de santé 3 bâtiments d'éducation	2 415
N2	829	820	2 bâtiments d'éducation	1 599
N5	700	699	1 bâtiments d'éducation	1 259
N8	367	367	0	449
N6	163	163	0	272
N11	40	37	3 bâtiments d'éducation	144
N10	17	16	1 bâtiments d'éducation	111

Tableau 2 : Dénombrement des PNB par infrastructure avec l'indicateur Lden

Infrastructure	Nombre de bâtiments sensibles PNB	Nombre de bâtiments d'habitation PNB	Nombre de bâtiments particulier PNB	Estimation de la population exposée
N1	1045	1040	5 bâtiments d'éducation	2246
N4	790	785	3 bâtiments de santé 2 bâtiments d'éducation	1406
N2	543	543	0	1074
N5	345	345	0	547
N8	119	119	0	156
N6	76	76	0	128
N11	10	10	0	45
N10	0	0	0	0

Tableau 3 : Dénombrement des PNB par infrastructure avec l'indicateur Ln

4.3. Hiérarchisation des PNB par commune

Le tableau suivant présente le nombre de bâtiments sensibles et l'estimation de la population exposée au bruit routier dans le cadre de la 3^{ème} échéance du PPBE, pour les indicateurs Lden et Ln, par commune. Les communes sont hiérarchisées en tenant compte du nombre de personnes exposées.

Commune	Nombre de bâtiments sensibles PNB	Nombre de bâtiments d'habitation PNB	Nombre de bâtiments particulier PNB	Estimation de la population exposée
Les Abymes	390	377	3 bâtiments de santé 10 bâtiments d'éducation	1365
Baie-Mahault	438	435	1 bâtiments de santé 2 bâtiments d'éducation	1306
Gosier	653	650	3 bâtiments de santé	1212
Sainte-Rose	580	578	2 bâtiments d'éducation	1057
Sainte-Anne	575	575	0	840
Capesterre Belle Eau	566	566	0	824
Morne-à-L'eau	466	466	0	696
Petit-Bourg	268	268	0	509
Gourbeyre	207	207	0	373
Moule	239	239	0	329
Anse-Bertrand	282	282	0	299
Lamentin	133	133	0	285
Saint-François	1647	164	0	221
Trois-Rivières	153	153	0	185
Port-Louis	85	85	0	150
Petit-Canal	70	70	0	137
Goyave	63	63	0	136
Basse-Terre	30	30	0	101
Pointe-à-Pitre	15	15	0	92

Tableau 4 : Dénombrement des PNB par commune avec l'indicateur Lden

Commune	Nombre de bâtiments sensibles PNB	Nombre de bâtiments d'habitation PNB	Nombre de bâtiments particulier PNB	Estimation de la population exposée
Gosier	395	393	2 bâtiments d'éducation	812
Sainte-Rose	384	384	0	731
Baie-Mahault	254	254	0	687
Capesterre Belle Eau	356	356	0	535
Sainte-Anne	317	317	0	482
Morne-à-L'Eau	239	239	0	405
Petit-Bourg	160	160	0	299
Lamentin	97	97	0	207
Moule	121	121	0	164
Gourbeyre	92	92	0	154
Anse-Bertrand	94	94	0	107
Trois-Rivières	76	76	0	81
Petit-Canal	35	35	0	62
Saint-François	40	40	0	59
Port-Louis	25	25	0	51
Basse-Terre	8	8	0	50
Pointe-à-Pitre	2	2	0	4
Les Abymes	5	0	5	0

Tableau 5 : Dénombrement des PNB par commune avec l'indicateur Ln

5. Bilan des actions de prévention et de réduction du bruit routier

Une liste des actions de prévention et de réduction du bruit routier réalisées par la Région est présentée dans ce paragraphe. Depuis 10 ans, plusieurs mesures menées par le Conseil Régional de La Guadeloupe sont susceptibles d'avoir engendré une amélioration de l'ambiance sonore du territoire.

Diverses actions ont été mises en œuvre pour réduire l'impact acoustique des infrastructures routières :

- Limiter la génération du bruit,
- Limiter la propagation du bruit,
- Traiter les façades des bâtiments,
- Promouvoir les modes de transport doux,
- Gérer le bruit à l'échelle de la Région.

5.1. Limiter la génération du bruit

Il est possible de limiter la création du bruit routier par plusieurs mesures. Les Routes de Guadeloupe mène un grand programme d'entretien des routes :

- Réfection du revêtement routier,
- Aménagement des carrefours pour les rendre plus fluides et limiter les phases d'accélération bruyantes,
- La limitation de la vitesse de circulation,
- La gestion dynamique de la route.

5.1.1. Entretien du revêtement de chaussée et aménagements routiers

Le programme de réfection de chaussée entrepris depuis 2009 et des aménagements routiers, pour les infrastructures identifiées au paragraphe 3.5, est présenté en annexe. Pour tous ces travaux, un revêtement de type BBSG, béton bitumineux semi-grenus, a été mis en place. La rénovation du revêtement routier permet une réduction significative des niveaux sonores par rapport à un revêtement dégradé.

5.1.2. Abaissement de la vitesse

Routes de Guadeloupe a initié depuis 2010 une démarche de mise en cohérence des vitesses sur l'ensemble du réseau routier nationale, afin de déterminer les limitations de vitesse les mieux adaptées aux caractéristiques de la voie, à l'intensité du trafic et aux franchissements de points dangereux. Un audit de sécurité sur les vitesses a par conséquent été effectué et a conduit à la rédaction d'arrêtés de limitations de vitesse. Ceux-ci sont régulièrement mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des aménagements, des fonctions et des usages des voiries et de l'environnement urbain.

Cette démarche, conjuguée avec l'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central annoncé par le Premier Ministre lors du Conseil Interministériel de sécurité routière de janvier 2018 pour une application au 1^{er} juillet 2018, ont eu pour objectif principal l'amélioration de la sécurité sur les routes ; elles ont par ailleurs un effet sur la réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

Les niveaux de bruit varient avec la vitesse en suivant approximativement la loi logarithmique suivante :

$$20 \log \frac{\text{Nouvelle vitesse}}{\text{Ancienne vitesse}}$$

Une réduction de la vitesse de 10 km/h (passage de 90 à 80 km/h par exemple) entraîne une baisse du niveau sonore émis par l'infrastructure d'environ 1 dB(A).

Réduction de la vitesse (revêtement standard)	Baisse du niveau émis en dB(A)
De 50 à 30 km/h	Environ 3,4
De 70 à 50 km/h	Environ 2,6
De 90 à 70 km/h	Environ 2,1
De 110 à 90 km/h	Environ 1,4

Tableau 6 : Impact de la réduction de vitesse

5.1.3. Gestion dynamique de la route

Le projet TRAFIKERA, d'exploitation dynamique du réseau routier de Guadeloupe, a été initié en 2010 par Routes de Guadeloupe. Il s'est constitué d'une première tranche, achevée en 2013 avec la mise en place d'un Centre de Surveillance et de Gestion du Trafic (CSGT), auquel est raccordé l'ensemble des équipements de gestion du trafic, et d'une seconde tranche lancée en 2017 qui finalisera le système.

TRAFIKERA est un système d'information routière offert aux usagers de la route avant et durant leurs déplacements quotidiens. Il fait appel à une technologie de pointe déployée sur le réseau routier national et départemental :

- 31 panneaux lumineux à messages variables pour une information dynamique à l'attention des usagers lors de leurs trajets quotidiens.
- 97 caméras permettant la vidéosurveillance d'environ 40 km de voies. Avec TRAFIKERA, la détection vidéo-assistée d'un accident ou d'un obstacle quelconque sur la chaussée, permet en un temps très court, de déployer un plan d'actions adapté, d'avertir les acteurs concernés et d'intervenir beaucoup plus rapidement sur les lieux de l'évènement.
- 58 équipements de comptage qui ont étoffé le réseau existant et ont permis la mise en place d'un trafic coloré. Ils quantifient le trafic et permettent ainsi de mieux comprendre le trafic routier et en proposer une meilleure gestion.
- 1 station météo sur la route départementale 23 accompagnée de 2 panneaux précisant aux usagers l'information de fermeture de cet axe routier stratégique.
- 1 station météo sur la route nationale 1 à l'Ermitage à Trois-Rivières, couplée à 2 panneaux d'alerte de pluie.

La mise à disposition d'informations précises en temps réel permet aux usagers des routes d'avoir une conduite plus apaisée, ce qui est un gage de sécurité du fait de la diminution du stress au volant et des comportements agressifs pouvant en découler.

TRAFIKERA, c'est également :

- Un site internet www.trafikera.fr qui regroupe un ensemble de services aux usagers tels que l'information chantier, les temps de parcours, l'information du trafic en temps réel.
- La communication envers les usagers via les réseaux sociaux avec la page Facebook Trafikera.
- Le développement des partenariats avec les médias comme Guadeloupe La 1^{ère}, RCI, France-Antilles.
- Le développement des partenariats avec les services de l'État, les forces de l'ordre et services d'urgence, singulièrement dans le cadre de la gestion de crise.

Avant tout déplacement, les usagers des routes de Guadeloupe disposent ainsi de toutes les informations nécessaires à l'organisation de leurs déplacements, qu'il s'agisse de l'itinéraire à choisir, des moments les plus appropriés, des temps de parcours estimés, etc. Chacun peut ainsi organiser ses déplacements en toute logique éco-responsable.

Une communication invitant les usagers de la route à une éco-conduite est également mise en place. L'ensemble des outils énumérés ci-dessus est employé.

De même, en cas de pic de pollution sur le territoire, des messages d'alerte, d'information et de recommandations sont affichés. Un abaissement de la vitesse peut aussi être recommandé.

5.2. Limiter la propagation du bruit

5.2.1. Aménagement de protections acoustiques

Lors d'un projet routier et conformément à l'article 5 du Décret n° 95-22 du 9 janvier 1995, la mise en œuvre d'une protection à la source sera préférée dès lors qu'elle s'avère techniquement et économiquement réalisable. Dans le cas contraire, les obligations réglementaires consistent en un traitement du bâti limitant le niveau de bruit à l'intérieur des bâtiments.

La hauteur et la longueur d'un écran ou d'un merlon doivent être dimensionnées afin de créer une « zone d'ombre » derrière la protection suffisante au respect des objectifs réglementaires en façade des bâtiments. La protection est d'autant plus efficace qu'elle est proche de la source de bruit.

Les performances d'un écran acoustique sont définies en termes de réflexion, de transmission, d'absorption et de diffraction. Elles dépendent du type d'écran choisi (réfléchissant ou absorbant), de ses caractéristiques géométriques et de son emplacement par rapport à la source de bruit et aux bâtiments à protéger.

Lorsque les emprises le permettent, les merlons sont préférés aux écrans acoustiques : ils permettent une meilleure insertion paysagère et une réutilisation des matériaux issus du chantier.

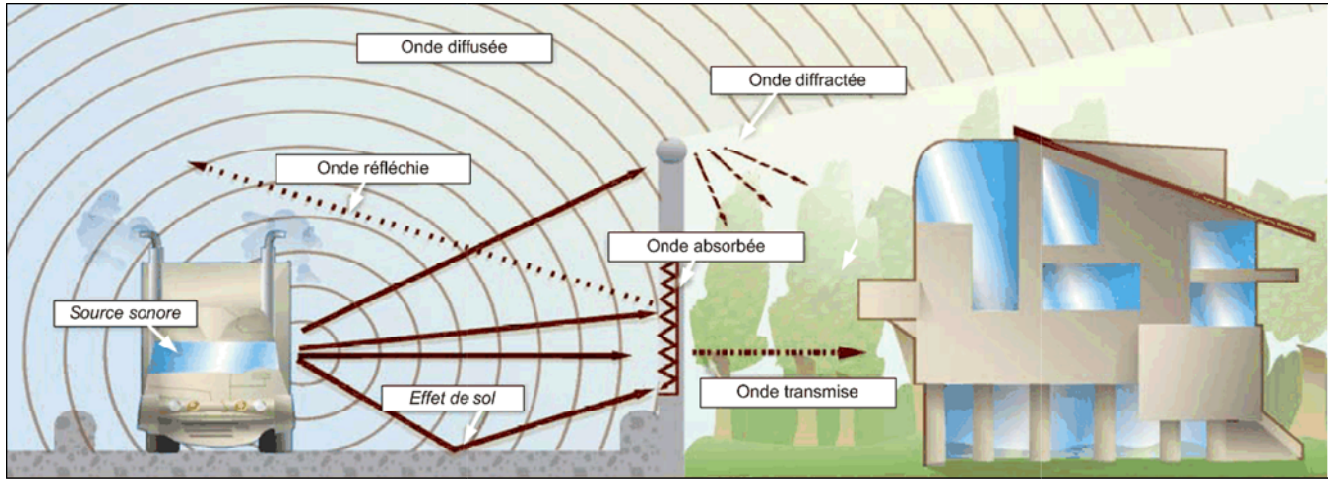


Figure 8 : Schéma de principe de la protection acoustique d'un écran

Depuis 2009, un écran acoustique a été réalisé au droit de la N2 :

- Écran antibruit de Beausoleil / Baie-Mahault (2012-2013), sens Pointe-à-Pitre Sainte-Rose, Longueur de 300 ml, Hauteur de 3m + mur de soutènement. Cet écran protège les logements et les espaces extérieurs privés du quartier Beausoleil au Nord de la RN2.

5.2.2. Aménagements aux abords des écoles

Une démarche de sécurisation des accès aux établissements scolaires de la Guadeloupe situés sur les routes départementales dans un premier temps et depuis peu aux abords des nationales, est réalisée sous la maîtrise d'œuvre de Routes de Guadeloupe.

Les établissements scolaires sont des lieux de vie et de passage. Compte tenu de l'affluence lors des périodes d'entrée et de sortie d'écoles et de la diversité des usagers empruntant les zones (piétons en bas âges et adultes, cyclistes, deux-roues, véhicules motorisés), les propriétaires de réseaux ont souhaité améliorer les accès aux établissements scolaires concernés par des aménagements spécifiques qui répondent aux 4 objectifs suivants :

- Améliorer la visibilité de l'établissement :
La signalisation réglementaire de police pour indiquer la présence des écoles est déjà implantée sur l'ensemble du Département. Cependant, afin de les rendre plus perceptibles par les conducteurs de véhicules motorisés, le parti a été pris d'installer à leurs abords, des garde-corps colorés. De même, une signalisation renforcée, parfois lumineuse ou spécifique, (totem « crayon », panneau « lévé pyé ») peut être envisagée.
- Réguler la vitesse aux abords du périmètre scolaire :
Afin d'éviter les risques d'accident, des aménagements favorisant l'abaissement de la vitesse des véhicules sont réalisés (ralentisseurs de type plateaux surélevés). La limitation de la vitesse est mise en cohérence le cas échéant.
- Sécuriser les déplacements des personnes vulnérables :
Lorsqu'il n'existe pas, un cheminement piéton est réalisé, protégé par des garde-corps. Une sécurisation des traversées piétonnes profitant de l'ajout de plateaux surélevés est également apportée, avec une mise en accessibilité de la voirie.
- Organiser un stationnement sécurisé :
Dans le but d'éviter les stationnements sauvages et lorsque l'emprise le permet, des « arrêts minute » sont mis en place.

L'ensemble de ces aménagements concoure à la réduction de la vitesse des automobilistes et donc à la limitation des nuisances sonores provenant des transports terrestres.

Le tableau suivant présente les actions mises en œuvre aux abords des écoles, sur les routes concernées par le présent PPBE.

Route	Nom de l'école	Localisation	Description des travaux
RN 4	École Richard Pierrot	Chateaubrun Sainte-Anne	Aménagement de plateaux surélevés avec matérialisation de passage piéton Abaissement de vitesse à 50km/h
RN 5	École Hyppolite Cocles	Lasserre Morne-À-L'eau	Mise aux normes d'accessibilité du cheminement piétons Réhabilitation des garde-corps existants Carrefour surélevé

Tableau 7 : Aménagement aux abords des écoles

5.3. Renforcement de l'isolement acoustique des façades

Lorsque la création de protection à la source (de type écran ou merlon) n'est pas réalisable, il est possible de mettre en œuvre un programme d'isolement de façade. Cela consiste principalement à remplacer les menuiseries pour améliorer la capacité d'affaiblissement du bruit de ces éléments. Cette méthode permet de protéger l'intérieur des bâtiments mais n'apporte pas d'amélioration à l'extérieur.

L'isolement de façade devra répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- $DnT,A,tr \geq LAeq - \text{Objectif} + 25$,
- $DnT,A,tr \geq 30 \text{ dB(A)}$,

avec : $LAeq$ = niveau sonore en dB(A) calculé en façade du bâtiment,

- Objectif = niveau sonore en dB(A) à respecter en façade du bâtiment,
- 25 = isolement de référence en dB.

Dans certains cas, les fenêtres existantes permettent déjà d'atteindre l'objectif d'isolement acoustique. Aucun traitement de protection acoustique n'est alors à mettre en œuvre.

Ces notions sont explicitées plus précisément dans le glossaire en fin de document.

Le renforcement de l'isolation acoustique de la façade doit suivre la procédure suivante :

- Visite du bâtiment et mesures d'isolement afin d'établir un diagnostic de l'état initial (menuiseries, huisseries, joints, volets, ventilation...);
- Rédaction d'un projet de définition spécifiant les objectifs d'isolement réglementaires à obtenir et les propositions de traitement acoustique avec, éventuellement, la rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises ; les valeurs d'isolement sont définies conformément à l'article 4 de l'Arrêté du 5 mai 1995 ;
- Passation d'une convention de travaux entre le Maître d'ouvrage et le propriétaire ;
- Réalisation des travaux par l'entreprise retenue, dont le montant ne peut dépasser la somme mentionnée dans la convention de travaux ; la commande est passée par le propriétaire avec, éventuellement, l'aide d'un Maître d'œuvre qualifié ;
- À l'achèvement des travaux, mesures de réception des travaux et délivrance d'un certificat de conformité.

Par exemple, le bâtiment de l'agence territoriale de Routes de Guadeloupe, située à La Jaille aux abords de la RN1 est équipé de double vitrage pour améliorer le confort acoustique à l'intérieur.

De plus, la RTG DOM ou RTAA DOM (Réglementation Thermique, Acoustique et Aération dans les DOM) édicte les principes généraux pour assurer la protection acoustique des logements à construire. Vis-à-vis des bruits extérieurs, cette réglementation impose des exigences sur l'isolement acoustique des bâtiments neufs. Cela a pour objectif d'améliorer la santé des riverains et le confort acoustique à l'intérieur des logements neufs.

5.4. Promouvoir les modes de transport doux

Le développement des modes de transports doux de type bus ou vélo tend à s'accroître. En effet, il est nécessaire de modifier les attitudes et les comportements des individus et des organisations (entreprises, établissements scolaires, pôles générateurs), fondé à la fois sur des mesures d'accompagnement telles que l'information, la communication et l'aide à la pratique.

Pour ce faire, une piste cyclable a été aménagée à l'entrée du bourg de Saint-François.

Les modes de transports collectifs sont mis en avant grâce à des aménagements de voirie. Une voie de bus spécifique a été créée à La Jaille sur la RN1 et un carrefour favorisant l'insertion des bus a été mis en œuvre à Périnet sur la RN4.

Ces actions sont en faveur de la limitation de l'utilisation des véhicules motorisés personnels et permet donc de réduire l'émission des nuisances sonores des transports.

5.5. Gestion du bruit à l'échelle de la Région

L'installation de radars fixe a pour objectif de réduire la vitesse de circulation. Plusieurs radars sont implantés en Guadeloupe. La carte suivante permet de les repérer.

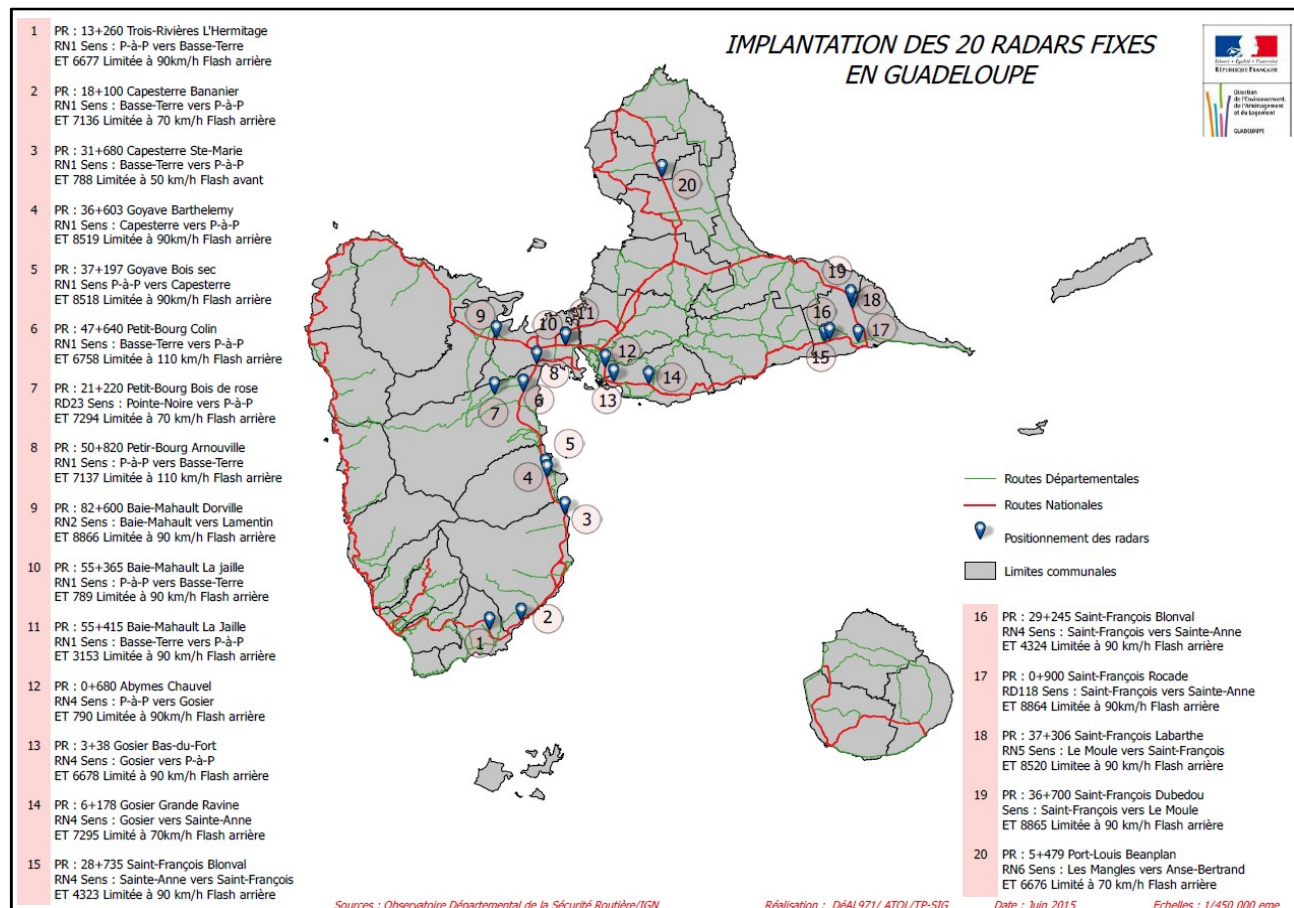


Figure 9 : Implantation des radars fixes

Suite à l'abaissement de la vitesse sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central, les radars concernés ont été mis à jour.

Un projet d'implantation de radars supplémentaires est en cours de déploiement par les services de la DEAL. Il contribuera à limiter le bruit routier.

5.6. Prévention d'urbanisme

La problématique du bruit est de plus en plus considérée en amont des aménagements. En effet, les services d'urbanisme sont mieux formés aux nuisances sonores, un volet bruit est désormais intégré à la majorité des aménagements.

L'État mène les démarches suivantes :

- Observatoire du Bruit,
- Comité Bruit regroupant les partenaires,
- Classements sonores des voies,
- Carte de Bruit Stratégique.

Ces outils sont des aides à la décision des collectivités lors des projets d'aménagement, notamment pour la prévention des nuisances sonores.

6. Programme d'action pour les 5 années à venir

Le PPBE répertorie également toutes les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement pour les 5 années à venir.

6.1. Poursuivre l'entretien de chaussée

La programmation de l'entretien de chaussée prévue sur les routes nationales concernées par le PPBE ainsi que les aménagements routiers participant à la limitation du bruit sont présentées dans le tableau suivant.

Infrastructure concernée	Localisation	Descriptif des travaux
RN1	Petit-Bourg	Fraisage, reprofilage et réfection de la couche de roulement
RN1	Échangeur de la Lézarde à Petit-Bourg	Fraisage et réfection de la couche de roulement
RN1	Déviations Capesterre-Belle-Eau	Fraisage et réalisation d'enrobé
RN1	Destrellan, les Abymes et Baie-Mahault	Purge profonde
RN1	Échangeur de Rivière-Sens, Giratoire des chevaux à Blanchette et Galéan à Gourbeyre	Fraisage et réfection de la couche de roulement
RN1	Dolé à l'Hermitage, Trois-Rivières	Fraisage et réfection de la couche de roulement
RN1	Les Abymes / Gosier	Réfection du tablier du pont en enrobé et réfection de la bretelle venant vers Gosier
RN1	Saint-Sauveur et Salé / Sapotille à Capesterre-Belle-Eau	Fraisage, purge et réfection de la couche de roulement
RN1	Blanchet, Galéan et l'échangeur à Gourbeyre	Fraisage, purge et réfection de la couche de roulement
RN1	Jabrun Baie-Mahault	Création de bretelles en remplacement de mouvements de tourne-à-gauche en 2020
RN2	Borel, Lamentin	Rechargement de l'enrobé
RN2	Bourg et Baillargent à Pointe-Noire	Fraisage, réfection de la chaussée et des accotements
RN2	Ferry, le Bourg, Ziott et Rifflet	Fraisage et réfection de la chaussée
RN2	Le Cap / Clugny à Deshaies	Purge et reprise de la chaussée
RN2	La Ramée, Sainte-Rose	Reprise de la couche de roulement
RN2	Val d'Orge, Rocroy et Rachez à Vieux-Habitants	Fraisage, purge et réfection de la couche de roulement
RN2	Laramé et Moustique à Sainte-Rose	Fraisage et réfection de la couche de roulement
RN2	Borel Lamentin	Création d'un carrefour giratoire en 2020
RN4	Bourg et Durivage à Sainte-Anne	Fraisage et mise en œuvre d'enrobé
RN4	Mare Gaillard, Gosier	Purge
RN4	Durivage et Poirier, Sainte-Anne	Purge
RN4	Fonds-Thézan et Durivage à Sainte-Anne	Purge
RN4	Grande-Ravine à Dampierre, Gosier	Fraisage et mise en œuvre d'enrobé
RN4	Chauvel, Les Abymes	Réfection de la chaussée
RN4	Poucet, Le Gosier	Fraisage et mise en œuvre d'enrobé
RN4	Labrousse, Bas du fort au Gosier	Reprise de la couche de roulement
RN4	La Riviera Gosier	Voie réversible – Étude acoustique de la réduction du bruit (2022)

Infrastructure concernée	Localisation	Descriptif des travaux
RN5	Néron, La Houssaie, La Croix, L'Oranger au Moule	Purge, fraisage et mise en œuvre d'enrobé
RN5	Zévallos, Le Moule	Renforcement de chaussée
RN5	Le Bourg et Boisvinière aux Abymes	Réparation et réfection de chaussée
RN6	Balin, Petit-Canal	Purge
RN6	Bourg, Richeval à Morne-À-L'eau	Renouvellement de la couche de roulement
RN10	Jarry, Baie-Mahault	Purge et reprise de la couche de roulement
RN11	Giratoire de Fonds-Sarail, Les Abymes	Fraisage et mise en œuvre d'enrobé

Tableau 8 : Programme d'entretien et d'aménagement à venir pour limiter le bruit

6.2. Mise en œuvre de protections à la source

L'insertion d'écrans acoustiques en bordure d'infrastructures routières permet de limiter la propagation du son vers les bâtiments. Dans ce cadre, le Conseil Régional de Guadeloupe prévoit de mettre en œuvre des protections acoustiques lors de projet d'aménagement, ceux-ci sont récapitulés dans le tableau.

Infrastructure concernée	Localisation	Descriptif des protections
RN2	Beausoleil-Wonche	Création de 3 écrans pour un linéaire total de 500 m seront mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de la 2x2 voies
RN2	Conodor – Les Ancenneaux	Création d'écrans acoustiques pour un linéaire de 7 595 m dans le cadre de la déviation de La Boucan
RN1	Gourbeyre	Création d'un écran acoustique au droit de la gendarmerie
RN11	La Jaille Baie-Mahault	Création de merlon au niveau de la bretelle et du passage inférieur pour protéger le groupe scolaire Saint-Joseph de Cluny
RN1	Capesterre-Belle-Eau	Création de merlon dans le cadre de la ZAC de Fromager

Tableau 9 : Mise en œuvre de protections à la source

6.3. Développer les transports doux

En sa qualité de gestionnaire du réseau routier national et départemental, Routes de de Guadeloupe :

- Réalise un diagnostic des infrastructures existantes à destination des modes actifs sur le réseau des routes nationales et départementales,
- Identifie et retient des sites pilotes, après validation des maîtres d'ouvrages, sur lesquels des aménagements pourront être mis en place,
- Créera et/ou remettra à niveau ces sites pilotes dédiés aux modes actifs.

Les objectifs sont les suivants :

- Sécuriser, harmoniser et aménager des zones du réseau routier pour inciter les usagers à la marche et au vélo,
- Réaliser un projet de schéma directeur des modes actifs sur les infrastructures routières nationales et départementales.

Une grande enquête de mobilité, lancée par la Région Guadeloupe, est actuellement en cours à l'échelle de tout le territoire. Les résultats permettront de connaître précisément les pratiques de déplacement des habitants pour améliorer le transport interurbain.

La communauté d'agglomération Cap Excellence a pour projet la création d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP). Après plusieurs études de faisabilité, le projet se dirige vers l'instauration de ligne de

Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). À terme, ces lignes devraient desservir les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes.

De plus, dans le cadre de son schéma directeur des Modes Actifs, Le Syndicat Mixte des Transports de Guadeloupe (SMT) met en place un Plan de Déplacement Urbain (PDU) dans une démarche de planification des transports. Cela permettra de déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'organisation du transport de personnes et de marchandises, de la circulation, du stationnement et des autres formes de mobilité, à un horizon de 10 ans.

7. Identification des zones calmes

Une zone calme est un espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues.

Une zone calme peut donc être définie par un niveau sonore faible mais également par un environnement sonore agréable. En effet, le bruit peut être qualifié d'agréable, désagréable, gênant... C'est la nature du bruit, plus que le niveau sonore, qui est la cause de la gêne. Une ambiance sonore est directement liée à la nature des bruits.

Une ambiance sonore n'est pas uniquement composée de bruit mais dépend aussi de la manière de s'approprier l'espace (déambulation, jeu d'enfant, rencontre sociale par des bancs par exemple).

Il existe également de nombreuses traces à parcourir. Le tableau suivant présente les différentes traces et leur usage (vélo ou marche).

Commune	Nom de la trace	N° de référence	Usage
Morne-L'Eau	Trace des Sources	142	Pédestre
Gourbeyre	Le Tour du Houëlmont	230	Pédestre
Trois-Rivières	Le Sentier de la Grande Pointe	231	Pédestre
Sainte-Rose	Le Littoral de Sainte Rose	252	Pédestre, VTT
Le Moule	Le Sentier du Moule - Bois Baron	255	Pédestre
Sainte-Anne	Delaire - Bois Jolan - Plage de gros sable	256	Pédestre
Le Gosier	Plage de Petit havre - Anse à Saint	259	Pédestre, VTT
Le Gosier	Ponton ilet - visite ilet du Gosier	261	Pédestre
Le Gosier	Le Littoral de Saint-Félix	269	Pédestre
Sainte-Anne	Bois Jolan	300	Pédestre
Port-Louis	Trace Tour de Gaschet	296	Pédestre/VTT
Morne-À-L'Eau	Trace Pointe 2 Retz	297	Pédestre, VTT
Le Moule	Sentier du Littoral du Moule - Part 2	318	Pédestre, VTT
Sainte-Anne	Sentier du Littoral de Sainte-Anne - Part 2	319	Pédestre
Sainte-Anne	Sentier du Littoral de Sainte-Anne - Part 1	283	Pédestre
Capesterre-Belle-Eau	Littoral de Capesterre	62	VTT
Gourbeyre, Trois-Rivières	Grande Randonnée	100	Pédestre
Trois-Rivières	Promenade du Littoral de Trois-Rivières	86	Pédestre
Trois-Rivières	Trace de la Madelaine	92	Pédestre
Trois-Rivières	Ma Folie - Trois-Rivières - Gourbeyre - Moscou	127	Pédestre
Trois-Rivières	Trace Piton l'Herminier	130	Pédestre
Sainte-Rose	Clugny	56	VTT
Sainte-Rose	Randonnée Sainte-Rose	63	VTT
Lamentin	Itinéraire culturel	88	Pédestre
Les Abymes	Calvaire - Carrefour Liard	128	Pédestre
Sainte-Rose	Sentier du Littoral	129	Pédestre
Sainte-Rose	Solitude - Marolles départ de la plage de Clugny t Ste Rose	190	VTT
Sainte-Rose	Solitude Départ de la plage de Clugny	191	VTT
Port-Louis, Petit-Canal, Morne o l'Eau	Port-Louis Sud	60	VTT
Petit-Canal, Port-Louis,	TNGT 57Km	65	VTT

Commune	Nom de la trace	N° de référence	Usage
Anse-Bertrand			
Le Moule	Roc Aliz	143	VTT
Le Moule, Morne - l'Eau	Roc Aliz	144	VTT
Le Moule, Morne - l'Eau	Roc Aliz	145	VTT
Le Moule, Morne - l'Eau	Roc Aliz	146	VTT
Le Moule, Petit-Canal, Morne - l'Eau	Plage de l'Autre Bord - Grand-Bois - Sainte-Marguerite	151	VTT, Parapente
Le Moule	Sentier du Littoral du Moule	317	Pédestre

Tableau 10 : Liste des traces de La Guadeloupe

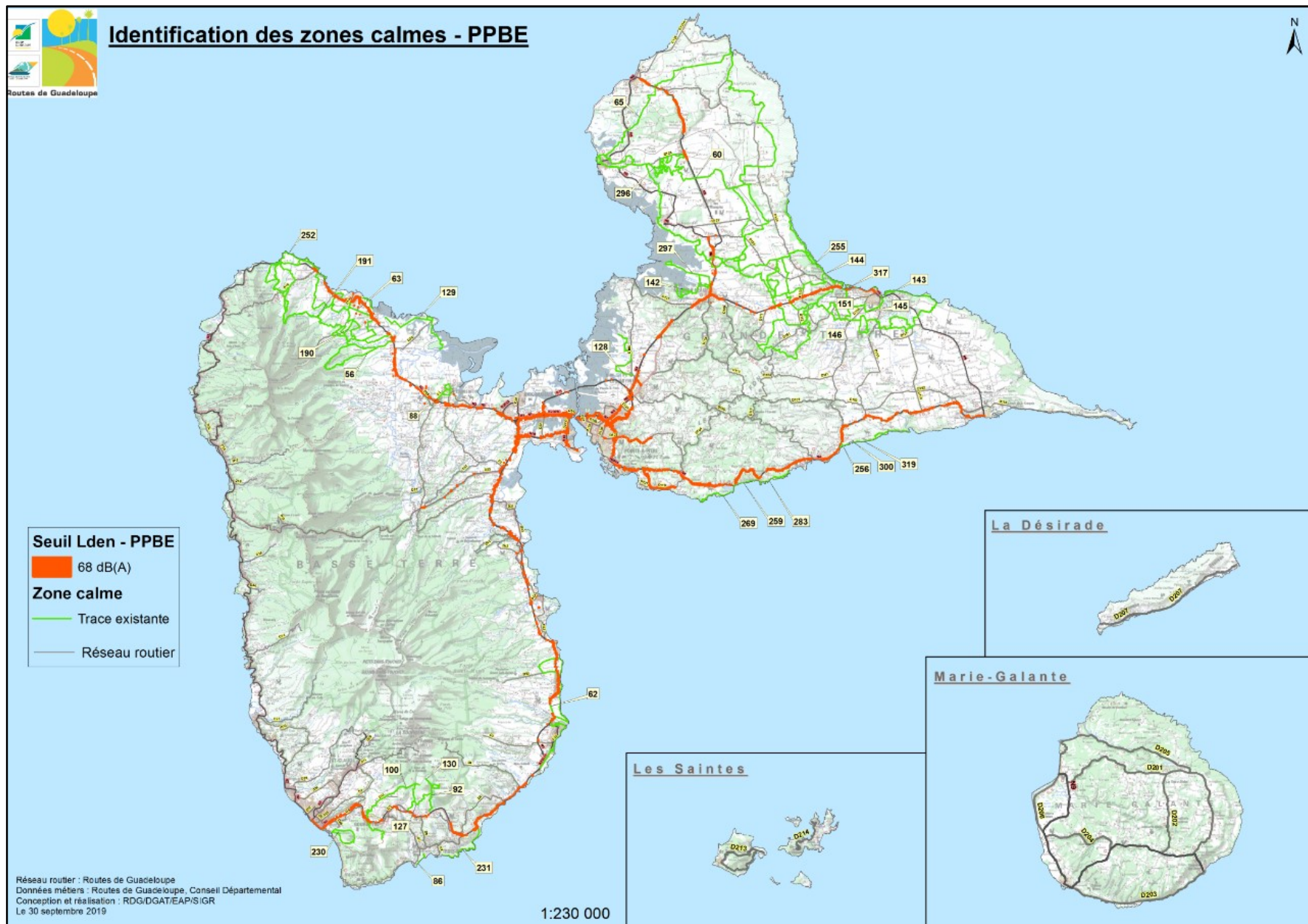


Figure 10 :localisation des traces de Guadeloupe

Plus globalement, la Guadeloupe possède un Parc National, marin et terrestre, très diversifié composée d'une flore et d'une faune très riche. Le Parc a été créé en 1989 et s'étend sur 17 300 hectares. Le parc mène des actions pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et s'emploie activement à la protection de la faune et de la flore.

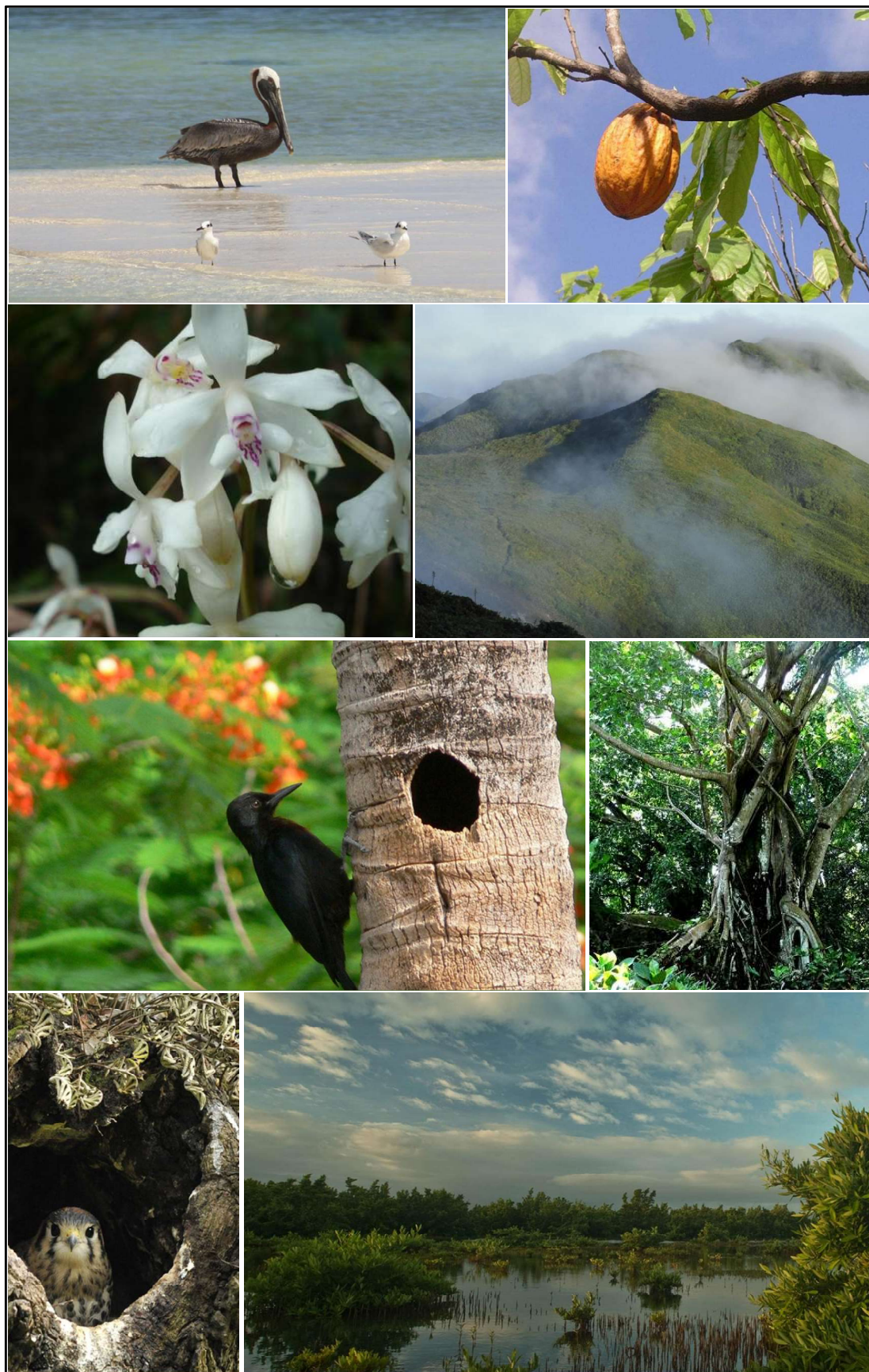


Figure 11 : Illustrations de la faune et flore de la Guadeloupe – Droits photographiques Parc National de la Guadeloupe

8. Consultation du public

8.1. Mode de consultation

Le présent projet de PPBE est mis à disposition du public, durant 2 mois, sous les formes suivantes :

- Version numérique du projet de PPBE disponible sur les sites internet de la Région,
- Version numérique du projet de PPBE sur le site internet de Routes de Guadeloupe avec un espace dédié aux usagers pour avoir la possibilité de laisser un commentaire via un formulaire en ligne.

Les usagers sont informés de la mise à disposition du projet de PPBE par les moyens suivants :

- Un post sur le Facebook de TRAFIKERA informe de la démarche de projet de PPBE,
- Des spots radios spécifiques sont émis,
- Lors de leurs interventions radiophoniques quotidiennes, les opérateurs du Centre de Surveillance et de Gestion du Trafic (CSGT) incitent les usagers à consulter le projet de PPBE,
- Une plaquette informative non technique pour informer du contexte, des enjeux et des objectifs du PPBE et expliquer le rôle de chacun pour inciter les usagers à s'impliquer dans le projet.

8.2. Après la consultation

Après la consultation du public, les observations recueillies auprès des usagers seront compilées dans le document de PPBE final. Les modifications nécessaires seront également apportées au document.

Après consultation du public et révision du document, le PPBE final intégrera en annexe la délibération du Conseil Régional approuvant la version définitive du PPBE.

9. Glossaire

Bâtiment sensible au bruit	Habitations, établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale
Courbe isophone	Par analogie avec une courbe de niveau, une courbe isophone est une courbe reliant des points exposés à un même niveau de bruit
dB(A)	Décibel, Unité permettant d'exprimer les niveaux de bruit (échelle logarithmique)
Hertz (Hz)	Unité de mesure de la fréquence. La fréquence est l'expression du caractère grave ou aigu d'un son
Isolement acoustique normalisé D_n ou D_{nT}	C'est l'isolement brut correspondant à une valeur de référence de la durée de réverbération du local de réception qui simule les conditions ultérieures d'utilisation. Cette grandeur s'exprime en dB par bande d'octave.
Isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A}$ et $D_{nT,A,tr}$	<p>Il s'exprime en dB et permet de caractériser, par une seule valeur, l'isolement acoustique en réponse à un bruit de spectre donné. Il est mesuré in-situ entre deux locaux ($D_{nT,A}$) ou entre l'extérieur du bâtiment et un local ($D_{nT,A,tr}$). Il dépend en particulier de l'indice d'affaiblissement acoustique R_w+C de la paroi séparative, des transmissions latérales, de la surface de la paroi séparative, du volume du local de réception et de la durée de réverbération du local.</p> <p>L'isolement acoustique standardisé pondéré ($D_{nT,A}$ ou $D_{nT,A,Tr}$) est déduit (selon la méthode spécifiée dans la norme NF EN ISO 717-1) à partir de la différence des niveaux sonores régnant respectivement dans le local d'émission et le local de réception, en présence d'un séparatif de référence et corrigée de l'effet de la réverbération du local de réception.</p>
Indice d'affaiblissement acoustique R_w (C ; C _{tr})	Cet indice donne la performance d'affaiblissement acoustique d'un élément de construction (paroi séparative, menuiserie...). C'est une caractéristique propre à cet élément. En France, la prise en compte de l'affaiblissement aux bruits intérieurs se fait en calculant l'indice $RA=R_w+C$, et l'affaiblissement aux bruits extérieurs, en calculant l'indice $RA,tr=R_w+C_{tr}$.
L_{Aeq}	Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré (A). Ce paramètre représente le niveau d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T ; a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. La lettre A indique une pondération en fréquence simulant la réponse de l'oreille humaine aux fréquences audibles
L_{day}	Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne

6h à 18h

Lden	Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne sur 24 heures, avec d,e,n = day (jour), evening (soirée), night (nuit)
Ln	Niveau acoustique moyen de nuit (22h-6h)
OMS	Organisation mondiale de la santé
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
Point Noir du Bruit	Un point noir du bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 70 dB(A) [73 dB(A) pour le ferroviaire] en période diurne (LAeq (6h-22h)) et 65 dB(A) [68 dB(A) pour le ferroviaire] en période nocturne (LAeq (22h-6h)) et qui répond aux critères d'antériorité
Point Noir du Bruit (diurne)	Un point noir du bruit diurne est un point noir bruit où seule la valeur limite diurne est dépassée
Point Noir du Bruit (nocturne)	Un point noir du bruit nocturne est un point noir bruit où seule la valeur limite nocturne est dépassée
TMJA	Trafic moyen journalier annuel - unité de mesure du trafic routier

10. Annexe

10.1. Liste des travaux d'entretien de chaussée depuis 2008

Date de réalisation	Infrastructure concernée	Descriptif des travaux
23-07-2008	RN1	Sainte-Marie à Capesterre-Belle-Eau
24-09-2008	RN1	Bananier – Capesterre-Belle-Eau – Amélioration du réseau
12-06-2009	RN1	Traversée du bourg de Capesterre-Belle-Eau - Travaux de renforcement de chaussée
17-06-2009	RN1	Reprise d'enrobés sur le pont Versailles
20-07-2009	RN1	Bretelle Lauricisque/Grand Camp
12-08-2009	RN1	La Jaille Baie-Mahault - Travaux complémentaires - Réfection de chaussées
28-08-2009	RN1	La Jaille Sens Pointe-à-Pitre Basse-Terre - Amélioration et renforcement du réseau
07-09-2009	RN1	La Rose/Goyave Amélioration et renforcement du réseau routier national
19-10-2009	RN1	Giratoire de Valkaners à Gourbeyre
19-10-2009	RN1	Carrefour de Dolé à Trois Rivières
01-03-2010	RN1	Travaux d'enrobés entre Grand-Camp Sud vers RN bretelle Grand-Camp Nord
14-04-2011	RN1	Saint-Sauveur Giratoire des mineurs à l'entrée des chutes du Carbet
05-07-2011	RN1	Travaux de renforcement
11-07-2011	RN1	Travaux de renforcement
04-10-2011	RN1	Travaux de renforcement Giratoire des mineurs
18-10-2011	RN1	Travaux de renforcement de Jabrun à Arnouville
30-05-2012	RN1	Travaux de renforcement de chaussées par purges à Bananier Capesterre-Belle-Eau
30-05-2012	RN1	Travaux de renforcement de chaussée par purges à Galéan
25-10-2012	RN1	Travaux d'enrobés à l'Hermitage à Trois-Rivières
10-12-2012	RN1	Travaux de renforcement de chaussées par purges à La Regrettée
10-12-2012	RN1	Travaux de renforcement de chaussée par purges, Déviation de Trois-Rivières
18-02-2013	RN1	Travaux de purges Bretelle Hibiscus aux Abymes
20-03-2013	RN1	Travaux de purges Baie-Mahault La Jaille
20-03-2013	RN1	Travaux de purges Baie-Mahault Destrelland
22-04-2013	RN1	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés - Gabarre sens Basse-Terre/Pointe-à-Pitre et sens Pointe-à-Pitre/Basse-Terre
11-07-2013	RN1	Réhabilitation de la chaussée dans le sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre - Tranche2
11-07-2013	RN1	Réhabilitation de la chaussée sens Pointe-à-Pitre-Basse-Terre Tranche 1
29-07-2013	RN1	Réhabilitation de chaussée à Sainte-Marie Capesterre-Belle-Eau
04-09-2013	RN1	Réhabilitation de la chaussée sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre - Montebello à Petit-Bourg - Tranche 3
01-11-2013	RN1	Recalibrage la chaussée, entrée à 2 voies du giratoire de Montebello - sens Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre
08-07-2014	RN1	Amélioration et renforcement à l'allée Dumez à Gourbeyre
17-07-2014	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement du giratoire à Goubeyre
23-07-2014	RN1	Travaux de renforcement Ilet Pérou



Capesterre-Belle-Eau		
28-07-2014	RN1	Travaux de purges à Capesterre-Belle-Eau - Bananier
31-07-2014	RN1	Travaux de purges à Destreland Baie-Mahault
15-09-2014	RN1	Travaux de purges à Pointe de trinité Petit-Bourg
06-10-2014	RN1	Travaux de purges à Capesterre-Belle-Eau - Carrefour de l'Habituée
08-10-2014	RN1	Travaux de voiries à Montebello Petit-Bourg
13-10-2014	RN1	Travaux de purges à Capesterre-Belle-Eau - Carrefour chutes du Carbet
13-10-2014	RN1	Travaux de purges à Capesterre-Belle-Eau Allée de Mineurs
27-10-2014	RN1	Amélioration et renforcement de Dolé à l'Hermitage Trois-Rivières
30-10-2014	RN1	RN1 PR20+800 Travaux de purges à Capesterre-Belle-Eau - Sainte-Marie
04-12-2014	RN1	Dolé/Hermitage - Travaux d'amélioration et de renforcement à Trois-Rivières
08-12-2014	RN1	Travaux de renforcement de chaussées par purges à l'échangeur de Rivière Sens à Basse-Terre
24-02-2015	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement du revêtement du pont de la Gabarre.
18-03-2015	RN1	Réhabilitation de la couche de roulement de la déviation de Capesterre-Belle-Eau
13-04-2015	RN1	Déviation de Capesterre-Belle-Eau
20-04-2015	RN1	Réhabilitation de la couche de roulement de la déviation de Capesterre-Belle-Eau
22-07-2015	RN1	Travaux de purges à Rivière Sens Commune de Gourbeyre.
02-09-2015	RN1	Purge Temple Hindou commune de Capesterre-Belle-Eau APESTERRE et RN1 Giratoire de Bois sec commune de Goyave
20-11-2015	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement Giratoire de la Kassaverie ville de Capesterre-Belle-Eau
24-11-2015	RN1	Travaux de purges Zone de Saint-Sauveur commune de Capesterre-Belle-Eau
26-11-2015	RN1	RN1 Travaux de purges Zone Bananier commune de Capesterre-Belle-Eau
08-12-2015	RN1	Travaux de purges Zone Grand-Camp à Morne Vergain ville des Abymes
29-02-2016	RN1	Travaux de purges Commune de Gourbeyre
01-03-2016	RN1	Mise à 2x2 voies, Montebello - La Rose, sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre, 1ère et 2ème couches de GB
02-03-2016	RN1	Travaux de purges Commune de GOURBEYRE
07-03-2016	RN1	Travaux de purges Commune de Gourbeyre
14-03-2016	RN1	Travaux de purges Commune de Gourbeyre
27-04-2016	RN1	Travaux de purges commune de Gourbeyre.
02-05-2016	RN1	Travaux de purges commune de Gourbeyre
01-06-2016	RN1	Travaux de purges zone allée des mineurs Capesterre-Belle-Eau
15-07-2016	RN1	Travaux d'amélioration - Christophe, Morne Rouge - Tranche 1 Commune de Goyave
16-08-2016	RN1	Giratoire Bois Sec Commune de Goyave
19-09-2016	RN1	Travaux de purges Commune de Gourbeyre
03-11-2016	RN1	Sondages à Galéan Commune de Gourbeyre
10-11-2016	RN1	Réalisation couche de liaison Morne Rouge Commune de Goyave
14-11-2016	RN1	Travaux d'amélioration - Purges Beausoleil Commune de Baie-Mahault
14-11-2016	RN1	Renforcement Christophe Morne Rouge couche de



		roulement
14-11-2016	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes - La Jaille Commune de Baie-Mahault
01-02-2017	RN1	Travaux de renforcement Destrellan Baie-Mahault
03-07-2017	RN1	Travaux de renforcement
06-11-2017	RN1	Réfection des enrobés à la Gabarre
20-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - Gabarre et Bretelles Direction Basse-Terre
21-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - Morne-Rouge - Goyave
21-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - Sarcelle - sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre
21-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - L'Hermitage - Trois-Rivières
21-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre - Petit-Bourg
22-11-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre - La Jaille Petit-Bourg, Baie-Mahault
01-12-2017	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement - sens Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre, Montebello - Petit-Bourg
18-06-2018	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement Montebello - complément 2 (sens Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre) - Petit-Bourg
26-06-2018	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement Montebello - complément 1 (sens Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre) - Petit-Bourg
22-10-2018	RN1	Travaux d'amélioration d'enrobés sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre, La Jaille-Gabarre : couche de liaison - Baie-Mahault
22-10-2018	RN1	Travaux d'amélioration et de renforcement boulevard Gerty Archimède (couche de liaison) Commune de Basse-Terre
24-10-2018	RN1	Travaux d'amélioration d'enrobés sens Pointe-à-Pitre vers Basse-Terre, Arnouville - Petit-Bourg
24-10-2018	RN1	Travaux d'amélioration d'enrobés sens B-T vers Pointe-à-Pitre, Arnouville - Petit-Bourg
24-10-2018	RN1	Travaux d'amélioration d'enrobés, bretelle de la Jaille, complément, Baie-Mahault
28-08-2009	RN2	Sainte Rose - Amélioration renforcement réseau
30-09-2009	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement au Lamentin
01-12-2009	RN2	Partie basse du Palais de Justice au quai des Saintoises à Basse-Terre
26-07-2010	RN2	Bourg de Vieux-Habitants - Travaux de renforcement de chaussées
26-07-2010	RN2	Travaux de renforcement sur chaussées au Lamentin
26-11-2010	RN2	Travaux de renforcement à Jaula commune du Lamentin
06-01-2011	RN2	Travaux de renforcement de chaussées Pont de la Jaille
17-07-2011	RN2	Travaux de renforcement
31-08-2011	RN2	Renforcement de la RN2 entre la Tour du Père Labat et la Poste
04-06-2012	RN2	Travaux de renforcement face au vélodrome
20-02-2013	RN2	Travaux de renforcement de chaussées Ferry Deshaies
27-02-2013	RN2	Travaux de purges Bourg de Sainte-Rose
15-03-2013	RN2	Travaux de renforcement Ferry la Coque
28-05-2013	RN2	Travaux de renforcement Parking entrée Sud
01-07-2013	RN2	Lieu-dit Madame - Fourniture et mise en œuvre d'enrobé
18-10-2013	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement
12-11-2013	RN2	Travaux de purges
30-04-2014	RN2	Travaux de renforcement de chaussées Gommier Baillargent



20-05-2014	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes à Gommiers Pointe-Noire et Travaux d'amélioration et de renforcement des routes
24-11-2014	RN2	Travaux de renforcement de chaussées par purges
25-11-2014	RN2	Travaux de renforcement de chaussées par purges
26-11-2014	RN2	Travaux de renforcement de chaussées par purges
28-11-2014	RN2	Travaux de renforcement de chaussées par purges
20-03-2015	RN2	Travaux de renforcement de chaussée par purges à Géry et Marigot
06-07-2015	RN2	Travaux de purges Commune de Bouillante.
01-10-2015	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement commune de Trois-Rivières
19-10-2015	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement commune de Trois-Rivières
09-11-2015	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement commune de Goubeyre
12-11-2015	RN2	Travaux d'enrobé parking Baillargent Commune de Pointe-Noire
12-11-2015	RN2	Section Nogent Commune de Sainte-Rose
16-11-2015	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes à La Ramée commune de sainte-Rose.
19-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Bouillante
24-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Pointe-Noire
25-11-2015	RN2	Travaux d'enrobé à la Boucan commune de Sainte-Rose
25-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Pointe-Noire
26-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Pointe-Noire
27-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Deshaies
30-11-2015	RN2	Travaux de purges commune de Deshaies
01-02-2016	RN2	Travaux de renforcement Pont de la Boucan Commune de Sainte-Rose
25-07-2016	RN2	Travaux d'amélioration - Haut de Malendure Commune de Bouillante
27-07-2016	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement - Anse à la Barque Commune de Vieux-habitants
15-09-2016	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement - Malendure Commune de Bouillante
03-11-2016	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes - Pont Saut de Mouton à Basse-Terre
14-06-2018	RN2	Travaux d'amélioration et de renforcement - Bouillante
24-10-2018	RN2	Travaux d'amélioration d'enrobés, bretelle Beausoleil - Baie-Mahault et La Jaille
29-06-2009	RN4	Poucet à Belle Plaine – Amélioration de la chaussée
01-07-2009	RN4	Carrefour Gorot - Travaux d'amélioration et de renforcement du réseau
05-10-2009	RN4	Requalification itinéraire de déstasse à Sainte-Anne Travaux de renforcement de chaussée
16-11-2009	RN4	Pliane Gosier Travaux d'enrobés et de renforcement de chaussée sur le réseau routier
08-03-2010	RN4	Proche du pont de Chauvel Travaux de réfection et de renforcement de chaussées
26-07-2010	RN4	Réalisation de purges Belle-Allée Saint-François
26-07-2010	RN4	Giratoire de French/carrefour Poirier Amélioration et renforcement des routes
26-07-2010	RN4	Réalisation de purges d'enrobés Belle-Allée Saint-François
28-10-2010	RN4	Renforcement bretelle sortie de la Marina, protection de la 2x2 avec glissière béton à Gosier



06-12-2010	RN4	Travaux de renforcement
18-01-2011	RN4	Travaux de renforcement - Création d'une voie d'insertion pour les bus, Bas du Fort à Gosier
01-06-2011	RN4	Réalisation du giratoire d'entrée de Sainte-Anne
25-07-2011	RN4	Travaux de renforcement - Gissac
28-07-2011	RN4	Travaux de renforcement Mare-Gaillard
04-06-2012	RN4	Travaux de renforcement de chaussées à Petit-Havre
19-02-2013	RN4	Travaux de purges sur la zone du centre de Sainte-Anne / Agence Arc Atlantique
22-05-2013	RN4	Travaux de purges dans le centre de Saint-Anne
25-07-2013	RN4	Travaux de purges la riviera à Gosier
12-11-2014	RN4	Échangeur de poucet Gosier
24-11-2014	RN4	Travaux de renforcement et d'amélioration de Poucet à Belle Plaine Gosier
26-01-2015	RN4	Le Helleux Sainte-Anne - Travaux de purge
02-02-2015	RN4	Travaux de renforcement et d'amélioration - Traitement de 2 giratoires de Saint-Félix au Gosier
02-09-2015	RN4	Travaux d'enrobé Boulevard Ibéné ville de Sainte-Anne
26-10-2015	RN4	Travaux de renforcement de chaussée Boulevard Ibéné ville de Sainte-Anne.
28-10-2015	RN4	Travaux de purges Le Helleux Commune de Sainte-Anne
03-11-2015	RN4	Travaux de purges Roche commune de Sainte-Anne
01-03-2016	RN4	Travaux de purges Zone Grande-Ravine à Mare-Gaillard ville du Gosier
25-07-2016	RN4	Travaux d'amélioration Commune de Saint-François
29-11-2016	RN4	Renforcement à Grande-Ravine/Pliane ville du Gosier
27-12-2016	RN4	Travaux complémentaires pour réalisation boucle SIREDO à Grande Ravine
19-06-2017	RN4	Travaux de renforcement Entrée bourg de Saint-François
17-07-2017	RN4	Travaux de renforcement
25-07-2017	RN4	Travaux d'amélioration et de renforcement Labrousse
06-09-2018	RN4	Travaux d'amélioration et de renforcement - Courcelles/Belles Allés
08-10-2018	RN4	Travaux d'amélioration de renforcement des routes - Poucet - Blanchard Commune du Gosier
05-11-2018	RN4	Travaux d'amélioration et de renforcement
05-11-2018	RN4	Travaux de renforcement Commune de Sainte-Anne
12-11-2018	RN4	Travaux d'amélioration et de renforcement - Fond Thézan
01-07-2009	RN5	Entrée centre-ville de St François - Amélioration du réseau
14-09-2009	RN5	Boulevard Moule - Giratoire station-service au Carrefour Sainte Marguerite
06-07-2011	RN5	Travaux de renforcement
04-06-2012	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement
11-06-2012	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Bretelle de Perrin Dugazon
12-06-2012	RN5	Travaux de renforcement Bretelle Dugazon-Milénis
19-06-2012	RN5	Travaux de renforcement de chaussées à l'Autre-Bord Morel au Moule
12-07-2012	RN5	Chaussée accès au CDI du Morne Caruel
19-07-2012	RN5	Travaux de purges sur la zone du centre d'Anse-Bertrand Agence Arc Atlantique
20-07-2012	RN5	Travaux de purges sur la zone du centre d'Anse-Bertrand Agence Arc Atlantique
31-01-2013	RN5	Travaux de purges Bosedon Morne-À-L'eau
21-02-2013	RN5	Travaux de purges aux Abymes
25-02-2013	RN5	Travaux de purges aux Abymes
13-05-2013	RN5	Travaux de purges aux Abymes



23-05-2013	RN5	Travaux de purges dans le centre de Sainte-Anne
17-06-2013	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement à Desbonnes
04-07-2013	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement du bourg du Moule
15-07-2013	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement à Blanchet
17-06-2014	RN5	Travaux de purges sur la zone du centre de Sainte-Anne
23-06-2014	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement à la Barthe à Saint-François
26-08-2014	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement entre les lieudits Lacroix et L'Oranger
10-11-2014	RN5	Travaux de renforcement
14-11-2014	RN5	Travaux de renforcement
01-09-2015	RN5	amélioration et renforcement Bosredon
09-11-2015	RN5	Purges Bellemare et Zevallos commune du Moule
09-11-2015	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement Bosredon Commune de Morne-L 'Eau
09-12-2015	RN5	Travaux de purges Zone Périn à Bosredon ville des Abymes/Morne-L 'Eau
26-07-2016	RN5	Travaux d'amélioration - Carrefour de la Baie Commune de Moule
27-07-2016	RN5	Travaux d'amélioration - Bourg Commune de Morne-L 'Eau
24-11-2016	RN5	Renforcement cour des Braves Commune du Moule
03-07-2017	RN5	Travaux de renforcement - Letaye Commune du Moule
24-07-2017	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Lasserre Commune de Morne-L 'Eau
06-11-2017	RN5	Travaux de renforcement zone de Milénis
18-06-2018	RN5	Travaux de renforcement de chaussées - Blanchet Commune de Morne-L 'eau
05-07-2018	RN5	Travaux de renforcement - Blanchet Commune de Morne-L 'Eau
12-07-2018	RN5	Travaux de renforcement - Lasserre Comme de Morne-L 'Eau
13-07-2018	RN5	Travaux de renforcement - Bourg Commune de Morne-L 'Eau
16-07-2018	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Le Moule
17-09-2018	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement de la route de délestage Commune de Morne-L 'Eau
04-11-2018	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Échangeur Hibiscus
18-02-2019	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Direction Morne-À-L'eau
28-02-2019	RN5	Travaux d'amélioration et de renforcement - Giratoire de Boseredon
14-09-2009	RN6	Amélioration/Renforcement chaussée sur réseau routier national
21-09-2009	RN6	Section Montalègre Amélioration/Renforcement chaussée sur réseau routier national
07-12-2009	RN6	Port-Louis - Prestation de purge et de réparation de chaussée
11-01-2010	RN6	Petit-Canal Charopin Sainte-Émilie Amélioration/Renforcement chaussée sur réseau routier
19-07-2011	RN6	Travaux de renforcement
27-02-2012	RN6	Travaux de renforcement
18-06-2012	RN6	Travaux de renforcement
20-07-2012	RN6	Travaux de purges sur la zone du centre d'Anse-Bertrand Agence Arc Atlantique
02-06-2013	RN6	13 Travaux de purges Gachet

17-06-2013	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement à l'entrée du bourg de Port-Louis
20-06-2013	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement à Sylvain
22-05-2014	RN6	Travaux de purges Richeval et Montalègre
02-02-2015	RN6	Travaux de purges. Section Goguette. Commune Anse-Bertrand
09-02-2015	RN6	Travaux de purges Section Roujeol Commune de Petit-Canal
19-02-2015	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes - reprise des enrobés et des traversées de chaussée - Bourg de Anse-Bertrand
23-02-2015	RN6	Boulevard Mandela. Commune de Morne-L 'Eau
16-03-2015	RN6	Renforcement de chaussée suite travaux Bourg de Morne-L 'Eau
19-04-2015	RN6	Création de ralentisseurs et ilots Bourg d'Anse-Bertrand
28-11-2016	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement des enrobés - Pont débarcadère Commune de Morne-L 'Eau
26-07-2017	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement - Commune de Port-Louis
03-07-2017	RN6	Travaux de renforcement giratoire cimetière - Débarcadère Commune de Morne-L 'Eau
25-09-2017	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement - Secteur Godet Commune de Petit--Canal
23-07-2018	RN6	Travaux d'amélioration et de renforcement - Sortie bourg de Petit-Canal
18-09-2018	RN6	Travaux de renforcement - Balin Commune de Petit-Canal
26-09-2018	RN6	Travaux de renforcement - La Chapelle Commune d'Anse-Bertrand
08-10-2018	RN6	Travaux de renforcement - Pelletan Commune de Port-Louis
15-02-2019	RN6	Travaux de renforcement - Bourg Commune de Port-Louis
06-07-2009	RN8	Petit Canal Amélioration et renforcement du réseau
31-08-2009	RN8	Anse-Bertrand Travaux d'amélioration et de renforcement du réseau routier national
18-01-2010	RN8	Travaux de réfection et de renforcement de chaussées
25-01-2010	RN8	Carrefour de la Croix à Anse-Bertrand Travaux d'enrobés sur chaussées
26-07-2010	RN8	Haut de la Montagne Travaux d'amélioration et de renforcement des routes
26-07-2010	RN8	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes de Guadeloupe
24-11-2010	RN8	Travaux d'amélioration et de renforcement des routes de Guadeloupe
12-07-2011	RN8	Travaux de renforcement
12-11-2012	RN8	Travaux de purges sur la zone du centre d'Anse-Bertrand Agence Arc Atlantique
19-06-2014	RN8	Travaux d'amélioration et de renforcement de Vermont
01-09-2015	RN8	Amélioration et renforcement commune d'Anse-Bertrand.
10-11-2015	RN8	700 Purges La Croix Pont Bory Commune d'Anse-Bertrand
21-09-2009	RN10	Jarry Phase 2 – Baie-Mahault – Amélioration et renforcement du réseau
19-10-2009	RN11	Pont Alliance à Baie-Mahault – Amélioration et renforcement du réseau
23-11-2011	RN11	L'Alliance travaux de renforcement
04-06-2012	RN11	Travaux de renforcement bretelle Perrin - Aéroport



05-06-2012	RN11	Travaux de renforcement bretelle aéroport - Perrin
06-06-2012	RN11	Travaux de renforcement bretelle aéroport - Milenis
07-06-2012	RN11	Travaux de renforcement bretelle de Milenis - Dugazon
14-06-2012	RN11	Travaux de renforcement giratoire aéroport

Tableau 11 : 8.1. Liste des travaux d'entretien de chaussée réalisés depuis 2008



10.2. Plaquette d'information de la consultation du public



Qu'est-ce qu'un PPBE ?

Un PPBE est un plan d'action de maîtrise du bruit routier sur le territoire. L'objectif est de protéger des nuisances sonores excessives, de préserver les zones calmes, de garantir une information des populations à la fois sur l'exposition au bruit et sur les effets du bruit sur la santé, ainsi que sur les actions prévues pour réduire cette exposition.

Quelle est la démarche d'un PPBE ?

Un PPBE est basé sur l'évaluation à l'exposition au bruit à partir de cartes de bruit stratégiques et sur l'information de la population.

Les cartes de bruit et les PPBE sont mis à jour tous les 5 ans.

Un diagnostic acoustique du territoire recense les secteurs à enjeu (zones bruyantes et zones calmes). L'analyse de cet état des lieux permet de hiérarchiser les actions bénéfiques pour l'environnement sonore.



Routes de Guadeloupe

Voie principale - Jarry
97 122 Baie-Mahault

Site Internet :
www.routesdeguaadeloupe.fr



Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) **DONNEZ VOTRE AVIS**



**PARTICIPEZ À
L'ÉLABORATION DU PLAN
DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT
DES ROUTES DE
GUADELOUPE**



Quel est le contexte réglementaire ?

La Région et le Département de la Guadeloupe ont missionné Routes de Guadeloupe pour réaliser un PPBE selon la directive européenne 2002/49/CE transcrite dans le droit français par l'arrêté du 4 avril 2006, le décret n°2006-361, l'ordonnance n°2004-1199, la circulaire du 7 juin 2007 et l'instruction du 23 juillet 2008.

Quel est le rôle de l'utilisateur ?

Les usagers sont invités à donner leur avis sur le projet de PPBE. Les observations et remarques recueillies seront notées dans la version définitive du PPBE.



Quelles infrastructures sont concernées ?

Ce PPBE concerne les routes nationales et départementales supportant un trafic journalier global supérieur à 8 200 véhicules. 2 projets de PPBE sont rédigés: un pour les routes nationales et un autre pour les routes départementales.

Qu'est-ce qu'une "zone calme" ?

Une "zone calme" est un espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel il est souhaitable de maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues. Ce sont donc des zones dont la qualité sonore paraît être un enjeu de développement durable de ces espaces.

Où consulter les projets de PPBE ?

Une version numérique est disponible sur le site Internet de Routes de Guadeloupe (www.routesdegadeloupe.fr), de la Région (www.regionguadeloupe.fr) et du Département (www.cg971.fr).

Où laisser mes observations ?

Un formulaire est accessible depuis les sites internet de la Région (www.regionguadeloupe.fr), du Département (www.cg971.fr) et de Routes de Guadeloupe (www.routesdegadeloupe.fr).

Quels sont les dispositifs d'information ?

- Post sur le Facebook de TRAFIKERA
- Spots radios spécifiques
- Interventions radiophoniques quotidiennes par les opérateurs du Centre de Surveillance et de Gestion du Trafic (CSGT)



10.3. Délibération du Conseil Régional après consultation du public

Le document sera intégré après la consultation du public et la délibération du Conseil Régional.